

## "PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010

**CONDITIONS DE LOCATION :** A la semaine soit 7 nuitées, du samedi 16h (arrivée) au samedi suivant 9h (départ) à savoir que nous louons de préférence à la quinzaine en haute saison du 10.07 au 21.08.10.

### TARIFS A LA SEMAINE SUIVANT PERIODES

400 €	DU 27.02.10 AU 03.04.10
600 €	DU 03.04 AU 12.06.10 ET DU 11.09 AU 02.10.10 ;
800 €	DU 26.06 AU 10.07.10 ET DU 21.08 AU 11.09.10 ;
1 000 €	DU 26.06 AU 10.07.10 ET DU 21.08 AU 11.09.10 ;
1 200 €	DU 10.07 AU 31.07.10
1 500 €	DU 31.07 AU 21.08.10.

**Ces tarifs pour 8-10 personnes maximum** (enfants de plus de 3 ans inclus) comprennent : électricité et l'eau, les taxes de séjour et produits piscine. Sont exclus : les produits pour machines à laver, le téléphone a acquitté avant le départ.

**LA RESERVATION d'un Séjour** s'effectue par versement d'un acompte (30%) ; le solde sera versé 15 jours avant le début du séjour. Une caution sera déposée à l'arrivée ainsi qu'une attestation d'assurances (délivrée gratuitement par votre assureur de votre habitation principale) pour villégiature et mobilier hors domicile principal. (conditions générales et particulières sur l'exemple du contrat en page 5 et 6)

Sachez que nous ne pouvons garantir la période souhaitée, par téléphone ou mail si notre location vous intéresse, nous vous conseillons une confirmation rapide par courrier en nous retournant 2 exemplaires signés comme précisés sur le contrat

Nous l'avons nommée « **PERIGORD VERT** » parce qu'elle est située sur un terrain boisé avec vue imprenable sur le vert de la Vallée de la Dordogne.. L'ameublement en rotin, l'encadrement des portes et des baies vitrées vertes également, la décoration, puis.. Cuisine-snack près de la terrasse couverte avec barbecue et salon de jardin de couleur champagne, chaises longues et colorées qui entourent la Piscine éclairée la nuit.. Sont les aménagements qui vous permettrons de passer, nous l'espérons, d'agréables moments pendant **Vos Vacances 2010 en Dordogne..** A très bientôt.

M-Mme Danton 39, Bld des oiseaux 33370 Artigues près Bx Tél 09 60 49 55 84 avec répondeur :  
Fax 05 56 32 87 62 (Téléphonez le matin jusqu'à 9h30 ou soirée de 20 à 21 h30 –  
ou la journée Direct > 0607091295 e-mail : dantona@wanadoo.fr

*"PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010*



*VUE SUR LA VALLEE,*

*LA MAISON ETANT EN HAUTEUR*

*IL N'Y A PAS DE VIS A VIS*

*M-Mme Danton 39, Bld des oiseaux 33370 Artigues près Bx Tél 09 60 49 55 84 avec répondeur :  
Fax 05 56 32 87 62 (Téléphonez le matin jusqu'à 9h30 ou soirée de 20 à 21 h30 –  
ou la journée Direct > 0607091295 e-mail : dantona@wanadoo.fr*

*"PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010*



***M-Mme Danton 39, Bld des oiseaux 33370 Artigues près Bx Tél 09 60 49 55 84 avec répondeur :  
Fax 05 56 32 87 62 (Téléphonez le matin jusqu'à 9h30 ou soirée de 20 à 21 h30 –  
ou la journée Direct > 0607091295 e-mail : dantona@wanadoo.fr***

# "PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010

## INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA MAISON

Le séjour : > Deux canapés 2 places en rotin (vert), un grand canapé 4 places, table basse de salon, table octogonale en rotin, bibliothèque en rotin, cheminée avec insert, téléviseur couleur, mini-chaîne stéréo, téléphone/fax/répondeur..

Cuisine U.S. : > Snack avec 10 tabourets, Réfrigérateur-congélateur, fours multifonctions et micro-ondes, plaque vitrocéramique,, machines à laver linge & vaisselle, nombreux placards hauts et bas,, grande surface de plan de travail..

Chambre 1 : (en façade côté piscine) > lit 140 avec tête de lit rotin, sommiers, matelas protégé, 2 oreillers, 1 couverture, 1 chevet avec lampe, 1 tableau, placard aménagé.

Chambre 2 : (à côté salle de bain) > lit 140 avec tête de lit en rotin, sommier, matelas protégé, 2 oreillers, 1 couverture, 1 chevet avec lampe, 1 tableau, placard aménagé.

Chambre 3 : (enfants ou adolescents) > 2 lits superposés (soit 4 couchages de 90 avec 4 sommiers en latte, 4 matelas protégés, 4 traversins, 4 couvertures, 4 dessus de lit, un chevet avec lampe), 1 tableau, un placard aménagé.

Chambre 4 (côté bois) > 1 lit 140 avec tête de lit rotin, sommier, matelas protégé, 2 oreillers, 1 couverture, 1 chevet avec lampe, 1 tableau, 1 chaise en rotin, placard aménagé.

Salle de bains 1 : > douche avec pare-douche, 1 valet de douche, lavabo avec tablette miroir éclairage, 1 tapis sortie de douche, 1 poubelle.

Salle de bains 2 : > 2 vasques sur meubles 4 portes, tablette miroir éclairée, 1 grande douche avec porte aluminium à glissière, 1 valet de douche, 1 tapis de sortie de douche, 1 poubelle.

Deux WC : > avec poubelle, dérouleur papier, 1 ensemble balayette, 1 cendrier sur pied, un petit tableau.

**> Vous trouverez ci-joint : un exemplaire du contrat de location avec les conditions de réservations...**

**M-Mme Danton 39, Bld des oiseaux 33370 Artigues près Bx Tél 09 60 49 55 84 avec répondeur :  
Fax 05 56 32 87 62 (Téléphonez le matin jusqu'à 9h30 ou soirée de 20 à 21 h30 –  
ou la journée Direct > 0607091295 e-mail : dantona@wanadoo.fr**

# "PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Le présent contrat concerne des locaux de plaisance et la location uniquement à destination d'habitation saisonnière.

Entre, Madame DANTON d'une part, et, M D'autre part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : Loue aux preneurs ci-dessus désignés, qui acceptent la location saisonnière d'une MAISON INDIVIDUELLE, nommée "Périgord Vert", meublée, avec PISCINE exclusive, située au lieu-dit "Pelège" sur la commune de LE FLEIX (24130) en Dordogne.

Durée de la Location : La présente location est consentie et acceptée à compter du samedi à 16 h. Pour se terminer le samedi à 9 h. moyennant le prix global de Euros charges comprises : électricité, l'eau, la taxe de séjour, les produits d'entretien de la Piscine sont fournis et compris dans le prix, (produits lave-vaisselle à remplacer) ; est exclue dans le prix le téléphone qui est à acquitter avant le départ.

Le jour de la signature des présentes, il est versé par le ou les Preneurs la somme de Euros Constituant acompte qui reste acquis au Bailleur en cas d'annulation de la location par le ou les Preneurs. Le solde devra être versé QUINZE jours francs avant le début du Séjour, soit la somme de Euros pour le au plus tard. En cas d'annulation du Preneur à partir de trente jours avant l'occupation, le montant est dû en totalité, toutefois il pourra être remboursé si le logement a pu être reloué pour la totalité de la période retenue. Dans tous les cas les frais fixés à 60 Euros seront retenus.

Le jour de la prise en possession des lieux, le ou les Preneurs s'obligent à verser un Dépôt de garantie, soit la somme de Euros sous forme de chèque caution non encaissé : si ce cautionnement s'avère insuffisant, le ou les Preneurs s'engagent d'ores et déjà en parfaire la somme. Ce chèque de dépôt de garantie sera restitué par le Bailleur impérativement à l'adresse d'habitation principale du ou des Preneurs sous dix jours francs de la date de départ des lieux loués, preuve étant faite de l'état des lieux : qu'ils n'ont subi aucune dégradations et que le logement a été laissé propre par le ou les Preneurs, la vaisselle propre et rangée à sa place, le réfrigérateur-congélateur, la plaque de cuisson, les fours, les lave-linge et vaisselle, l'évier, WC, lavabos et douches, la piscine nettoyée et en parfait état d'utilisation. Le non respect de ces conditions sera facturé au départ des lieux forfaitairement au tarif de 60 Euros.

CONTIDITIONS GENERALES : La présente location est faite aux charges et conditions habituelles en pareille matière et le ou les preneurs s'engagent notamment à :

- ne destiner les lieux qu'à l'habitation de HUIT à DIX occupants maximum (enfants compris), jouir des lieux loués, du matériel et mobilier "en bon père de famille", seulement avec le nombre d'occupants prévus ; la présence de camping-car, caravane ou tente de camping sur le terrain n'est pas autorisée ; ne céder ou sous louer en aucun cas, même à titre gracieux sauf avec l'accord écrit du Bailleur ; ne modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles ; autoriser le Bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant le séjour et ceci sans prétendre à une indemnité ou réduction de loyer. Les départs prématurés ne seront pas remboursés.

CLAUSE RESOLUTOIRE : A défaut de paiement aux échéances fixées au présent contrat ou en cas d'inexécution d'une clause du présent engagement, et cinq jours francs après une simple sommation par lettre recommandée restée infructueuse, le présent contrat sera immédiatement résilié et le Bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code Civil pour conserver les arrhes versées à titre de premiers dommages intérêts.

CLAUSE PENALES : A titre de clause pénale, le ou les Preneurs acceptent entièrement et définitivement d'avoir à payer au bailleur une somme égale à 20 % des sommes dues, sans que le paiement puisse dispenser des sommes à payer. Le tout sans qu'ils soit dérogé à la précédente clause résolutoire. La dite clause pénale sera applicable dans un délai de cinq jours francs après mise en demeure de payer. Le jour de réception de la mise en demeure est réputé être celui de réception du premier avis de mise en instance.

.../...

M-Mme Danton 39, Bld des oiseaux 33370 Artigues près Bx Tél 09 60 49 55 84 avec répondeur :  
Fax 05 56 32 87 62 (Téléphonez le matin jusqu'à 9h30 ou soirée de 20 à 21 h30 –  
ou la journée Direct > 0607091295 e-mail : dantona@wanadoo.fr

# "PERIGORD VERT" à Le Fleix en Dordogne 2010

Page 2

## ELECTION DE DOMICILE :

- le Bailleur : 39, Boulevard des oiseaux 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

- le ou les Preneurs :
- Tél e-mail :

Toutefois, en cas de litige, seul sera compétent le Tribunal des lieux de la circonscription judiciaire où se trouvent les lieux loués.

Le ou les Preneurs, après avoir pris connaissance des diverses conditions apposent leurs signatures aux deux exemplaires du contrat et retournent ces derniers au bailleur accompagnés du premier versement.

Le Bailleur ne se trouve engagé vis à vis du ou des Preneurs que lorsque après réception, il retourne dûment signé un exemplaire du contrat pour confirmation de la période convenue.

Le Bailleur se réserve le droit de modifier ses conditions de location en cas de nécessité.

Le ou les Preneurs s'engagent : à fournir une attestation d'assurance pour villégiature et mobilier hors domicile principal, au plus tard le jour de la prise en possession des lieux et n'exercer aucun recours au bailleur pour tout accident qui pourrait survenir lors de l'utilisation du matériel en général et de la piscine qui doit être entretenue par leurs soins (suivant les instructions données par le bailleur ou son représentant).

Le ou les Preneurs reconnaissent avoir reçu et pris connaissance avant signatures de ce contrat : de photos, plans et descriptifs qui correspondent aux lieux loués.

La réservation d'un séjour et signature du présent impliquent l'adhésion sans réserve aux conditions générales et particulières.

Fait, le en double exemplaires,

## S I G N A T U R E S :

Le ou les Preneurs  
Précédée(s) de la mention :  
"lu et approuvé, bon pour engagement"

Le Bailleur  
précédée de la mention :  
"lu et approuvé"